



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/156

Travaux complémentaires secteur Cannes - Salines

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

1. QUARTIER DES CANNES

LIMITE DE SEPARATION AVEC LA COPROPRIETE DES MOULINS BLANCS

Réfection des limites séparatives entre le domaine public et privé suite à des démolitions nécessaires à l'exécution des travaux phase 2 PRU des Cannes.



SECTEUR BINDA

- Revêtement de chaussée secteur Binda
- Remises en état diverses

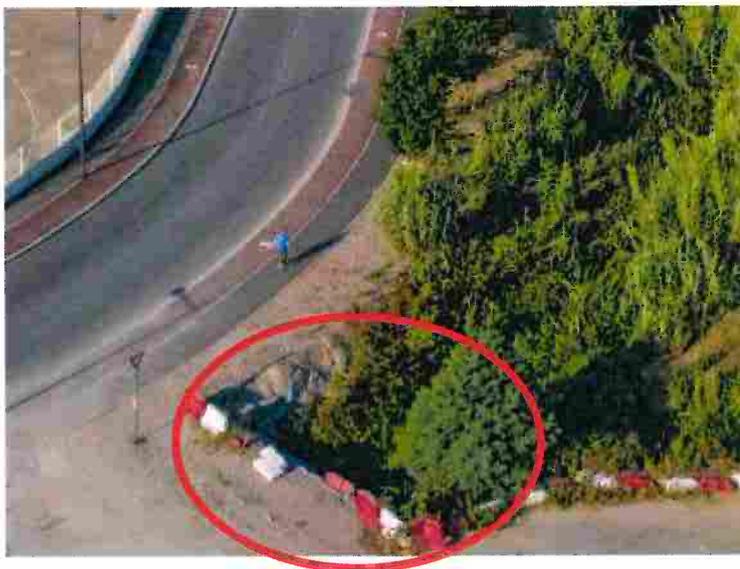
CLOTURE SEPARATIVE RUE DES JONCS

Réfection de la clôture de séparation entre le domaine public et privé suite à des démolitions nécessaires à l'exécution des travaux phase 2 PRU des Cannes.



RUISSEAU ARBITRONE

- Protection abords du ruisseau l'Arbitrone
- Gunitage à l'entonnement du ruisseau de l'Arbitrone au droit de Peraldi



2. QUARTIER DES SALINES

PRINCE IMPERIAL

- Pose d'une grille devant les garages du Prince Impérial suite à des problèmes hydrauliques consécutifs au nivellement de la chaussée neuve



LE PARVIS CANDIA

- Aménagements du parvis de Candia (mobilier urbain et marquage au sol)



Soit un montant total de : 113 348 euros HT (cent treize mille trois cent quarante-huit euros hors taxes).

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%
TOTAL	113 348 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux complémentaires secteur Cannes - Salines pour un montant de 113 348 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE les travaux complémentaires secteur Cannes - Salines pour un montant de 113 348 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	68 008,8 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	45 339,2 €	40%
TOTAL	113 348 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

